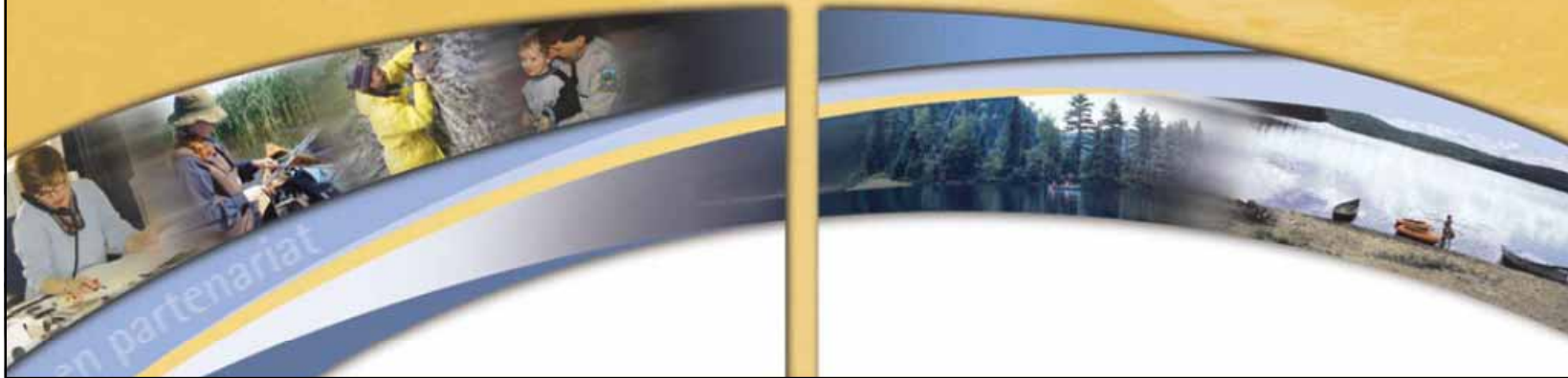


Ressources  
naturelles,  
Faune et Parcs

Québec 

## La proposition de modification des limites et du zonage au parc national du Mont-Orford

*Une évolution favorisant l'atteinte de la mission du  
parc et le développement touristique régional*



# La Loi sur les parcs

1. b) « parc » : un parc national dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.

# La Loi sur les parcs

4. Un parc peut être créé ou aboli par le gouvernement qui peut aussi en modifier les limites, si le ministre a préalablement :
  - a) donné avis (...) dans la Gazette officielle du Québec...
  - b) accordé un délai de 60 jours (...) pour permettre aux intéressés de lui transmettre leur opposition écrite;
  - c) entendu les personnes visés dans le paragraphe *b* en audience publique.
5. Les terrains faisant partie d'un parc ne peuvent faire l'objet de vente ou d'échange.

# La mission des parcs

- Assurer, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel,
- et les mettre en valeur pour qu'ils soient accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation extensive,
- dans une perspective de développement harmonieux des secteurs économique, culturel, social et environnemental.

# La Politique sur les parcs

- Dans les parcs, sauf dans les territoires sous bail, la primauté est accordée à la conservation du patrimoine.
- Le maintien de l'intégrité écologique est le critère permettant de juger du caractère acceptable des décisions de gestion.

# La Politique sur les parcs

- Les territoires sous bail, où est maintenue par état de fait l'offre d'activités récréatives intensives, ne sont pas soumis à l'objectif du maintien de l'intégrité écologique. On vise plutôt un objectif de développement durable.
- On cherche donc à y concilier la conservation avec le développement économique et social.

# La Politique sur les parcs

- Le ski alpin et le golf :
  - dans les territoires sous bail uniquement;
  - activités maintenues par état de fait;
  - virage vers une gestion plus écologique;
  - mesures restrictives et compensatoires permettant de limiter les impacts des développements futurs.

## Le bail liant Intermont et le Ministère

- **Objet** : aménager et exploiter, principalement, un centre récréo-touristique pour la pratique du golf et du ski alpin et à ces fins :
  - aménager, construire, modifier, entretenir des édifices et des équipements;
  - aménager le territoire et, si nécessaire, modifier le milieu naturel.
- **Durée** : 50 ans à partir de l'an 2000.



# Historique de la démarche

- Amorcée en 1997 dans le cadre de la révision du plan directeur.
- En collaboration avec le Comité des orientations.
- Visait au départ l'ajout au territoire du parc de terrains déjà acquis.
- Retardée, entre autres, par la faillite du promoteur précédent et la révision du premier plan de développement d'Intermont.
- Concrétisée par la présentation d'une proposition lors des audiences publiques des 6 et 7 décembre 2002.

## Historique de la démarche

- Dépôt du rapport des audiences publiques, énonçant les 5 conditions à respecter par Intermont (avril 2003) :
  - dépôt d'un plan de développement;
  - dépôt d'un plan de financement;
  - mesure permettant d'assurer l'équité dans l'échange de terrains;
  - collaboration aux travaux du Comité avisé;
  - mesures permettant de protéger le patrimoine naturel et paysager.

# Objectifs visés par le projet

- Meilleure représentativité de la région naturelle en ce qui a trait :
  - aux massifs montagneux (mont Chauve et mont Giroux);
  - aux basses collines (colline au sud-est du lac Fraser);
  - aux vallées (vallée du marais de Brompton).

## Objectifs visés par le projet

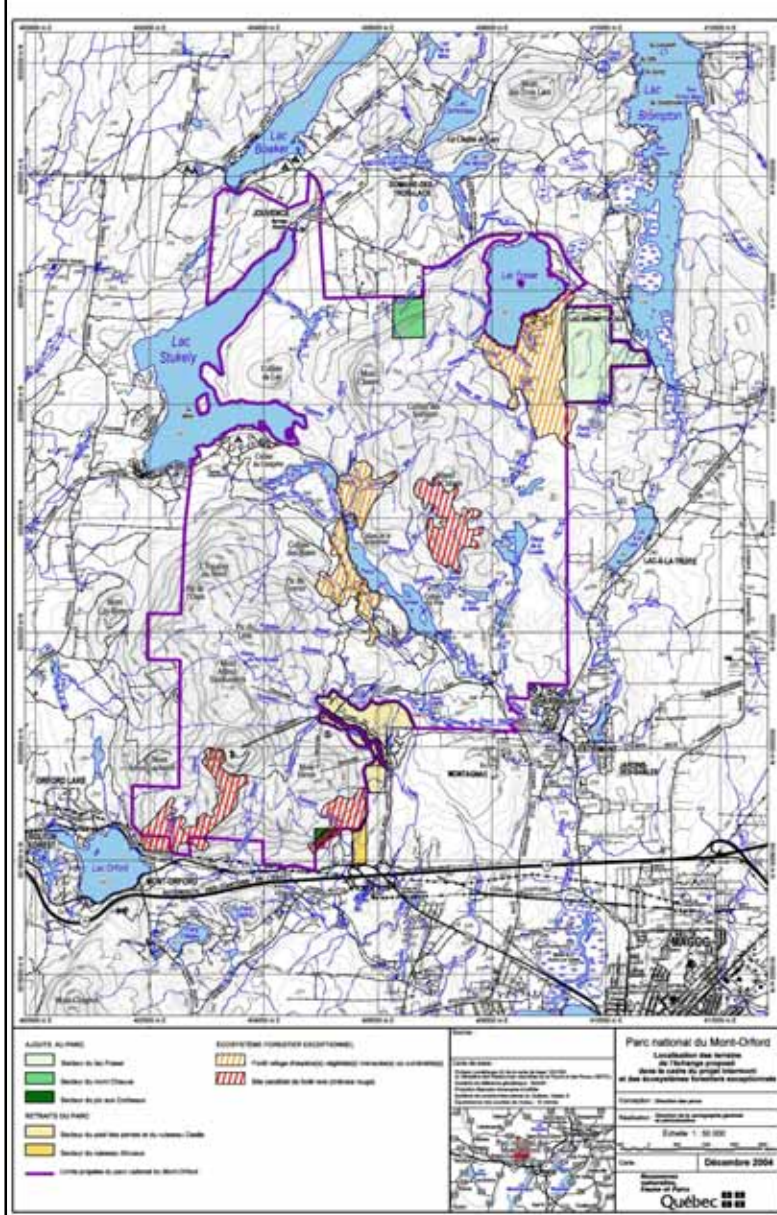
- Meilleure protection du patrimoine naturel et paysager dans et en périphérie du parc :
  - réduction du territoire sous bail;
  - ajout de zones tampons autour des équipements et des EFE;
  - ajout d'éléments significatifs au patrimoine naturel du parc;
  - protection du corridor faunique vers le marais de Brompton.

# Objectifs visés par le projet

- Développement durable d'un équipement récréo-touristique de grande importance pour la région :
  - présence historique et volonté claire en faveur du maintien des équipements dans le parc;
  - nécessité de maintenir l'attractivité des équipements;
  - atténuation des impacts liés à ces équipements.

## La solution retenue

- Un projet de moindre envergure que la proposition initiale, très encadré et permettant la viabilité de l'entreprise.
- Réalisé en partie sur des terrains soustraits au parc.
- En échange de terrains de grande valeur écologique, situés en périphérie du parc.



# Les terrains proposés dans le projet d'échange

éveloppons  
éveloppons  
protégeons

Ressources  
naturelles,  
Faune et Parcs  
Québec

# Analyse des terrains proposés

16

GROUPEMENTS D'ESSENCES	AJOUTS (HA) +	RETRAITS (HA) -	BILAN (HA) =
Peuplements feuillus tolérants	136	87	+ 49
Érable à feuillus tolérants	110	87	+ 23
Érable sucrière	26	0	+ 26
Peuplements feuillus intolérants	40	0	+ 40
Peupleraie	28	0	+ 28
Bétulaie blanche à peupliers	12	0	+ 12
Peuplements résineux ou mixtes à dominance résineuse	28	27	+ 1
Prucheraie à érable rouge	14	22	- 8
Prucheraie à érable rouge et épinette rouge	4	3	+ 1
Pessière rouge à résineux	10	0	+ 10
Pîneraie blanche à épinette rouge	0	2	- 2
<b>TOTAL</b>	<b>204</b>	<b>132</b>	<b>+ 72</b>



# Analyse des terrains proposés

ÂGE DES PEUPEMENTS FORESTIERS	AJOUTS (HA) +	RETRAITS (HA) -	BILAN (HA) =
<b>0 – 40 ans</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>+ 48</b>
0 – 20 ans	32	0	+ 32
21 – 40 ans	16	0	+ 16
<b>41 – 80 ans</b>	<b>134</b>	<b>109</b>	<b>+ 25</b>
41 – 60 ans	73	46	+ 27
61 – 80 ans	48	12	+ 36
Jeune inéquienne	13	51	- 38
<b>81 ans et +</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>- 1</b>
81 et +	0	17	- 17
Vieil inéquienne	22	6	+ 16
<b>TOTAL</b>	<b>204</b>	<b>132</b>	<b>+ 72</b>

# Les superficies en jeu

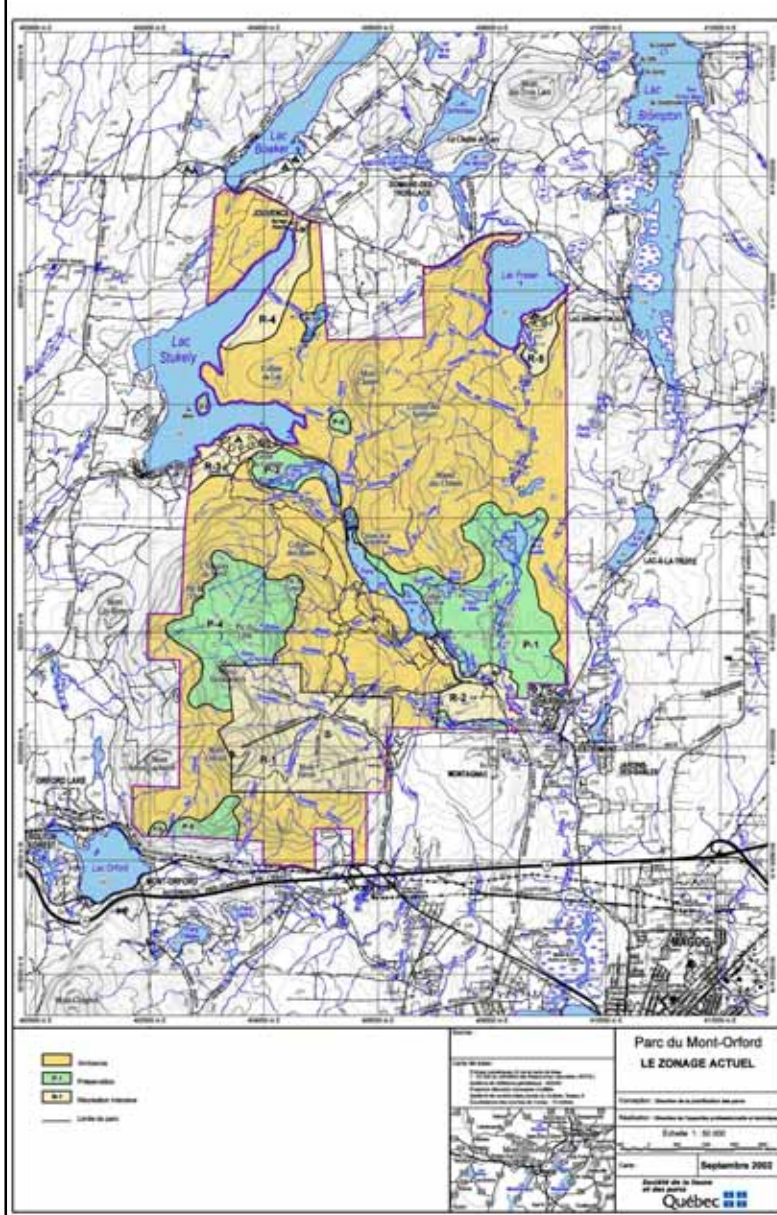
- Superficie actuelle du parc : 58,37 km<sup>2</sup>
- Superficie proposée du parc : 60,90 km<sup>2</sup>
- Augmentation de la superficie : 2,53 km<sup>2</sup> (4 %)

## Échanges et ajouts proposés

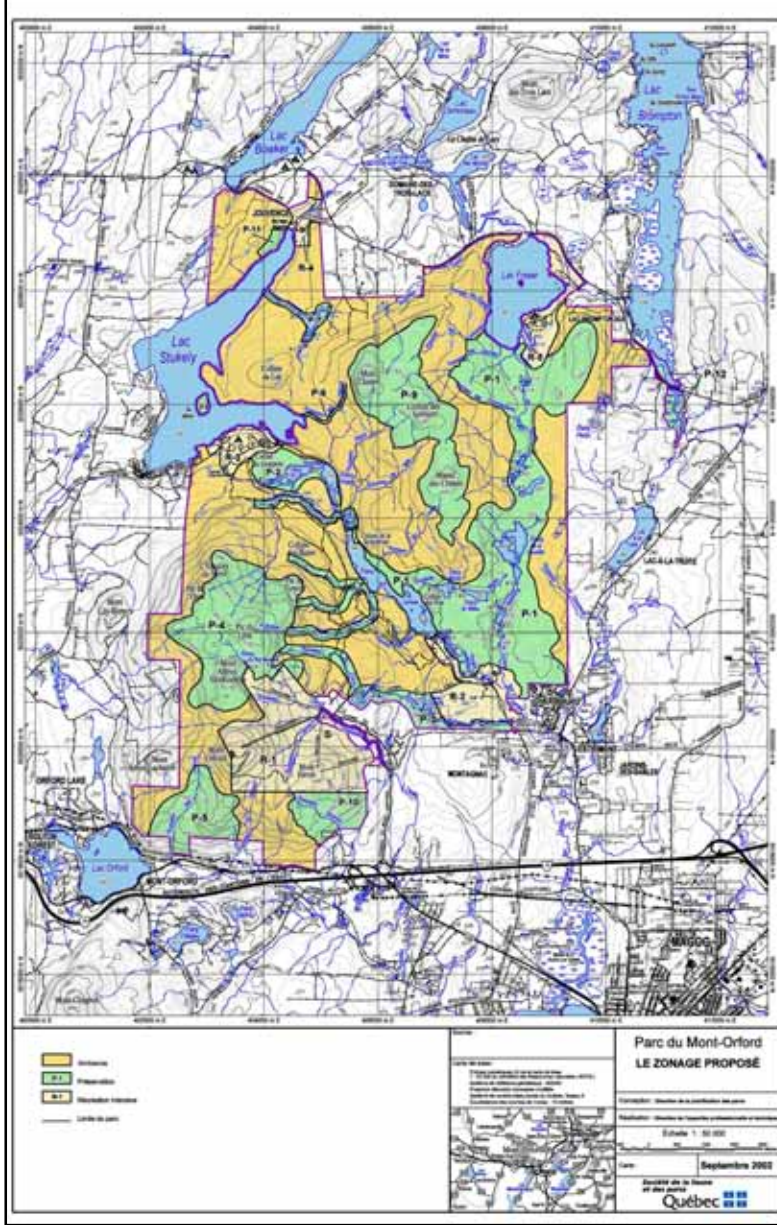
- Ajout au parc (terrains du MRNFP) : 1,81 km<sup>2</sup>
- Ajout au parc (échange de terrains) : 2,04 km<sup>2</sup>
- Retrait au parc (échange de terrains) : 1,32 km<sup>2</sup>
- Bilan en faveur du parc dans l'échange de terrains : 0,72 km<sup>2</sup>

## Modifications au territoire sous bail

- Superficie actuelle : 6,48 km<sup>2</sup>
- Superficie proposée : 4,78 km<sup>2</sup>
- Réduction proposée : 1,70 km<sup>2</sup>
  - superficie demeurant dans le parc : 0,84 km<sup>2</sup>
  - superficie cédée dans l'échange : 0,86 km<sup>2</sup>



## Le zonage actuel



# Le zonage proposé

éveloppons  
 développons  
 protégeons

Ressources  
 naturelles,  
 Faune et Parcs  
**Québec**

# Les garanties environnementales

- Étude préalable de l'état actuel de l'environnement naturel.
- Étude de l'impact sur l'environnement naturel et paysager pour chaque élément du projet avant son autorisation.
- Suivi de la réglementation applicable.
- Application du Plan d'aménagement d'ensemble dans les terrains cédés.
- Suivi environnemental effectué par une firme indépendante.

## Des choix favorisant la conservation

- Augmentation de la superficie protégée.
- Augmentation de la superficie des zones de préservation.
- Optimisation de la superficie des territoires sous bail.
- Protection de milieux naturels exceptionnels.



## Des choix favorisant la conservation

- Protection maintenue du ruisseau Castle.
- Protection de l'ensemble du mont Chauve.
- Protection du corridor faunique vers le marais de Brompton.
- Protection du sommet du mont Alfred-Desrochers.
- Protection du bassin versant du ruisseau du Grand Rocher.



*Ressources  
naturelles,  
Faune et Parcs*

**Québec** 